



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 74277

## Texte de la question

M. Louis Giscard d'Estaing souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées pour pouvoir accéder à l'enseignement supérieur. En effet, les formations de niveau bac + 4 ou + 5 sont rarement proposées aux personnes handicapées ; ou, lorsqu'elles le sont, il n'est pas rare que d'autres obstacles liés au handicap se manifestent (âge de la personne qui a pris du retard dans le suivi de ses études à cause de son handicap ; coût de la formation ; risques d'interruption temporaire du suivi de la formation,...). Des mesures en ce sens seraient de bon sens, et certaines d'entre elles sont peu coûteuses. Aussi, il souhaiterait savoir quelles sont les possibilités offertes aux personnes handicapées adultes pour leur permettre de suivre des formations de niveau bac + 4 ou + 5, et si d'autres mesures allant dans le sens d'une ouverture plus large sont envisagées par le Gouvernement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Louis Giscard d'Estaing](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74277

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 septembre 2005, page 8895